

emplois. A l'âge de dix-huit ans, il obtint la dignité de Chamarié, vacante par la mort d'Henri d'Albon, son oncle. Peu d'années après (1563), Antoine d'Albon étant passé de l'archevêché d'Arles à celui de Lyon, cette circonstance, jointe au mérite personnel de Pierre d'Espinac, ne contribua pas peu à son élévation et à lui concilier tous les esprits, en sorte qu'il ne se fit rien d'important dans cet illustre corps qu'il n'y eut beaucoup de part. Il avait à peine atteint la 26<sup>e</sup> année de son âge, lorsque son chapitre l'envoya à la cour avec Marc de Passac, pour s'opposer en son nom à la publication du concile de Trente. Presqu'en même temps, la reine ayant fait proposer à l'archevêque et au chapitre l'échange de la justice et autres droits seigneuriaux qu'ils avaient et ont encore en cette ville, contre le domaine d'Auvergne qui lui appartenait, il fut encore choisi et député de sa compagnie pour représenter à la reine les raisons qu'ils avaient de ne point accepter cet échange qui leur était incommode, et les mettait en quelque manière hors de chez eux. Cette négociation eut tout le succès qu'on pouvait désirer. La reine parut entrer dans leurs raisons, et l'église demeura en paisible possession de son temporel. Le chapitre témoigna la considération qu'il avait pour la personne et pour les rares qualités de Pierre d'Espinac, lorsqu'il se départit de ses maximes, en l'acceptant pour doyen, quoiqu'il ne fut âgé que de vingt-neuf ans, exemple rare dans cette église, laquelle sembla donner atteinte aux anciens usages qu'elle est si jalouse de conserver, mais qu'elle crut devoir sacrifier en faveur de celui qu'elle regardait déjà comme son archevêque futur. A peine fut-il entré dans cette nouvelle dignité qu'il se présenta une occasion favorable de faire éclater son zèle pour la religion catholique; car il fut député avec le comte de Chauvaille pour se pourvoir au conseil contre les calvinistes qui avaient établi leur prêche à St-Genis-Laval, appartenant au chapitre; il poursuivit si vivement cette cause qu'il obtint un arrêt qui les obligea à en sortir.

Antoine d'Albon ayant laissé l'archevêché de Lyon vacant par sa mort (1574), le roi Henri III, à son retour de Pologne, et pendant son séjour en cette ville, décida en faveur du neveu du défunt la contestation qui était entre lui et Paul de Foix, au sujet de cette importante place. D'Espinac possédait déjà par la résignation de son oncle l'abbaye de l'Isle-Barbe et le prieuré de St-Rambert en Forez; auxquels ayant joint l'archevêché de Lyon, il fut sacré au commencement de l'année suivante (1575). Le nouvel archevêque, renfermé entièrement dans les bornes de son devoir, ne s'occupa d'abord que du soin du spirituel dans son diocèse. Les statuts synodaux, les visites et le choix des sujets propres à partager avec lui le soin du troupeau qui lui était confié remplissaient toute son attention. Lorsque les premiers états de Blois furent convoqués, il y assista, et après avoir obtenu la préséance sur l'archevêque d'Embrun qui la lui disputait par sa préordination, il fut choisi d'une voix unanime par tout le clergé pour porter la parole au nom de tout le corps, de quoi il s'acquitta avec tant de succès qu'il emporta l'honneur de cette action sur ses concurrents; il prononça cette célèbre harangue le 17 janvier